



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE
DU COMMERCE
ET EXTÉRIEUR

MINISTÈRE
DU REDRESSEMENT
PRODUCTIF

MINISTÈRE
DE L'ARTISANAT,
DU COMMERCE ET DU TOURISME

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS DIRECTION DES POLITIQUES SOCIALES ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
BUREAU RESEAUX DE L'ACTION SOCIALE
18, AVENUE LEON GAUMONT - VALMY 123
75977 PARIS CEDEX 20
Affaire suivie par : Isabelle COURANT
Téléphone : 01 57 53 20 51
Mél. : isabelle.courant@finances.gouv.fr
DRH3C/2013/10/14596

Paris, le 04 NOV. 2013

NOTE POUR

Mesdames et Messieurs les délégués départementaux de l'action sociale

Objet : Enquête nationale sur le logement.

Comme je vous l'ai annoncé lors de la dernière journée nationale d'information tenue le 9 octobre, vous voudrez bien programmer, en liaison avec votre président de CDAS, la réalisation d'un état des lieux approfondi sur les conditions de logement des agents des ministères économiques et financiers dans votre département, sur la base de la maquette que vous trouverez ci-jointe.

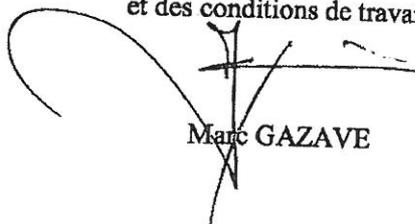
Il s'agit d'un travail de fond qui doit répondre à une double finalité :

- favoriser un débat local sur un sujet prioritaire de la politique ministérielle d'action sociale et qui pourra déboucher sur des propositions d'action concrètes ;
- orienter la politique nationale de réservation.

Cet état des lieux devra être réalisé pour être présenté au cours d'un CDAS à programmer au cours du premier semestre 2014. Vous veillerez à travailler en synergie avec l'ensemble des acteurs locaux concernés : service social, correspondants sociaux, services préfectoraux, associations locales (ADIL notamment).

A l'issue de ce travail réalisé localement, vous élaborerez un rapport comportant l'état des lieux présenté au CDAS, le compte rendu des débats au sein de cette instance et des propositions formulées le cas échéant, accompagnés d'une analyse de la situation de votre département et des besoins éventuellement mis en lumière. Ce rapport devra être transmis au bureau DRH3C au plus tard le 30 juin 2014. La synthèse de vos travaux sera examinée en groupe de travail du CNAS à l'automne 2014.

Le Sous-Directeur des politiques sociales
et des conditions de travail,



Marc GAZAVE

ETAT DES LIEUX DEPARTEMENTAL SUR LE LOGEMENT

LE CONTEXTE DES SERVICES

- effectifs ministériels 2011/2012/(2013);
- nb de nouveaux arrivants en 2011/2012 /2013 (en distinguant primo arrivants/mutations) ;
- présence d'une école (nb d'élèves et durée de présence) ;
- modalités d'information de la délégation sur les arrivées ;
- nb de demandes d'aides à la première installation en 2011/2012/2013.

L'OFFRE PRIVÉE

- analyse de la disponibilité de l'offre pour les nouveaux arrivants : niveau des loyers du parc privé, importance de l'offre locative disponible ;
- actions particulières mises en œuvre par la délégation : liens avec des bailleurs, sociaux ou privés, bourse aux logements...

LE PARC SOCIAL MINISTÉRIEL (LOGEMENTS DOMANIAUX ET RÉSERVATIONS ALPAF)

- composition du parc : localisation, nombre et typologie, préciser s'il s'agit de logements vides ou meublés,
- modalités d'attribution,
- taux de rotation en 2011/2012/2013,
- occupation : notamment nombre de logements rendus pour un tour (en stock et en flux) en 2011/2012/2013.

LE PARC SOCIAL AUTRE

1. Logements de la Masse des Douanes

- existence dans le département d'un parc de la Masse des Douanes et si oui composition ;
- des logements sont-ils proposés à la délégation ? Si oui combien en 2011/2012/2013 ?

2. Parc du 5 % préfectoral

- composition du parc : localisation, nombre et typologie (en précisant s'il s'agit de logements vides ou meublés),
- taux de rotation en 2011/2012/2013 (si le renseignement peut être communiqué par la préfecture)

3. Réservations SRIAS

- composition du parc : localisation, nombre et typologie ;
 - taux de rotation en 2011/2012/2013 (si le renseignement peut être communiqué par la préfecture)
- logements d'urgence -*

LES DEMANDES (étude à faire au moins sur 2011/2012/2013)

1. L'analyse des demandes

- nombre total de demandes reçues ;

DRH3

- profils des demandeurs (célibataires/familles/familles monoparentales) ;
- motifs des demandes : arrivée dans le département, suite d'un « accident de la vie » (deuil, séparation, violence conjugale...) ;
- nature de la demande : demande de logement transitoire ou pérenne ?

2. Le traitement

- nb de demandes ayant donné lieu à proposition de logement du parc ministériel/du parc préfectoral/du parc SRIAS,
- taux de satisfaction final,
- délai moyen écoulé entre la demande et la signature du bail,
- analyse des motifs de refus des agents : inadaptation du logement proposé (en précisant le motif : localisation, taille, état du logement) ? Choix d'une solution autre ?

MODALITÉS D'INFORMATION PAR LA DÉLÉGATION

- intranet départemental : préciser contenu ;
- autre : préciser et fournir les documents éventuellement élaborés (lettre, plaquette...).